

ARTICLE 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Monsieur Simon BAZART (« le Prestataire ») fournit aux Clients professionnels (« les Clients ou le Client ») qui lui en font la demande les services suivants : conception de sites web ; maintenance de sites web ; gestion de sites web ; hébergement de sites web ; récupération de données informatiques ; optimisation de trafic pour les sites web (« les Services »). Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les Services rendus par le Prestataire auprès des Clients de même catégorie et sont systématiquement communiquées à tout Client. Toute commande de Services implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente. Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Prestataire sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment.

ARTICLE 2 - Commandes

Toute commande fait l'objet d'un devis préalable établi par le Prestataire, valable pendant une durée d'un mois à compter de son émission. La commande ne sera considérée comme définitive qu'après réception du devis signé par le Client. Les éventuelles modifications d'une commande définitive demandées par le Client ne seront prises en compte qu'après acceptation expresse du Prestataire et après signature le cas échéant par le Client d'un bon de commande spécifique, avec ajustement éventuel du prix.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des Services, dûment acceptées par écrit par le Prestataire, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le Client.

ARTICLE 3 - Droit de rétractation

En application des articles L. 221-3 et L. 221-18 du Code de la consommation, si le contrat est conclu à distance à la suite d'un démarchage téléphonique ou s'il est conclu hors établissement, que son objet n'entre pas dans le champ de l'activité principale du Client et que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq, le Client dispose d'un droit de rétractation qu'il peut exercer dans un délai de 14 jours à compter de la conclusion du contrat, sans avoir à motiver sa décision, ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25 du même Code. Le Client exerce son droit de rétractation en informant le Prestataire de sa décision de se rétracter par l'envoi, avant l'expiration du délai de 14 jours précité, du formulaire de rétractation joint en annexe, ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter. Le Client peut demander au Prestataire que l'exécution du contrat commence avant la fin du délai de rétractation. Si le Client exerce son droit de rétractation alors que l'exécution de la Prestation a commencé, il devra verser au Prestataire un montant correspondant à la Prestation fournie jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter, conformément à l'article L. 221-25 du même Code. Ce montant est proportionné au prix total de la prestation convenu dans le contrat. Le Client ne peut toutefois exercer son droit de rétractation si la Prestation a été déjà pleinement exécutée.

ARTICLE 4 - Tarifs

Les Prestations commandées sont fournies au Prix indiqué au devis, le cas échéant modifié dans les conditions prévues aux présentes. Ces Prix sont fermes et non révisables pendant la période de validité du devis. Une fois cette période expirée, le Prestataire se réserve le droit de modifier les Prix indiqués. TVA non applicable selon l'article 293 B du Code général des impôts. A l'achèvement des Services, une facture est établie par le Prestataire et remise au Client par tout mode de communication écrit, y compris électronique.

ARTICLE 5 - Conditions de règlement

5-1 . Délais de règlement

Le Prix, ou le solde du Prix, est payable à réception de la facture, notwithstanding toutes réserves ou réclamations faites par le Client.

Toute facture est réputée payable exclusivement au siège du Prestataire et par virement bancaire uniquement : ORANGE BANK FR76 1837 0000 0175 0005 1948 547 GPBAFRPPXXX

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par le Prestataire.

5-2 . Pénalités de retard

En cas de retard de paiement des sommes dues par le Client après la date d'échéance indiquée sur la facture, des pénalités de retard calculées au taux annuel de 10% du montant total du prix des Services figurant sur ladite facture,

seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire, sans formalité aucune, ni mise en demeure préalable.

ARTICLE 6 - Modalités de fourniture des Services

Les Services commandés par le Client seront fournis dans un délai maximum de 3 mois à compter de la réception par le Prestataire du devis correspondant dûment signé. Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et le Prestataire ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard dans la fourniture des Services n'excédant pas 6 mois. En cas de retard supérieur à 6 mois, le Client pourra demander la résolution de la vente.

La responsabilité du Prestataire ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation imputable au Client, ou en cas de force majeure. A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des Services, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et qualité.

Le Client disposera d'un délai de 3 semaines à compter de la fourniture des Services pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non respect de ces formalités et délais par le Client. Le Prestataire remboursera le Client ou rectifiera les Services (dans la mesure du possible) dans les plus brefs délais et à ses frais, selon les modalités adéquates, les Services dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

ARTICLE 7 - Responsabilité du Prestataire - Garantie

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité des Services et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture desdits Services à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 3 semaines à compter de leur découverte.

Le Prestataire rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, selon les modalités adéquates, les Services jugés défectueux.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité du Prestataire serait retenue, la garantie du Prestataire serait limitée au montant total payé par le Client pour la fourniture des Services.

ARTICLE 8 - Droit de propriété intellectuelle

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

ARTICLE 9 - Attribution de juridiction

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. Tous les litiges auxquels elles pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux Tribunaux compétents du lieu du siège du Prestataire.

ARTICLE 10 - Acceptation du Client

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréés et acceptés par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.

